

Le Président

**Madame Marisol Touraine**  
Ministre des affaires sociales et de la  
santé  
14 avenue Duquesne  
75350 Paris SP 07

Paris, le 18 octobre 2012

**N. Réf :** FV/YG/ ND/12-528

**Objet :** FIDES

*Chère*

Madame la Ministre,

Depuis plusieurs années, les services de l'assurance maladie et de la direction de sécurité sociale travaillent à l'expérimentation du projet de facturation individuelle des établissements de santé (FIDES).

Au regard de l'ampleur des changements induits par ce nouveau mode de facturation, de leurs impacts sur les établissements mais également du coût de ce projet rapporté à ses bénéficiaires, la Fédération Hospitalière de France a alerté, à plusieurs reprises, les services du Ministère afin qu'une évaluation précise soit conduite auprès des établissements expérimentateurs avant toute décision de généralisation. Cette position semblait avoir été entendue puisqu'il avait été acté, lors des concertations du Ministère avec la Fédération Hospitalière de France, que la décision de généralisation ne pourrait être prise qu'au vu d'un bilan économique précis. Ce bilan, qui devait être présenté en mai, puis en septembre, n'a, à ce jour, fait l'objet d'aucune communication.

La Fédération Hospitalière de France a donc été très étonnée de constater que l'article 49 du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2013 prévoit la généralisation de la facturation individuelle d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2016, avec un démarrage au 1<sup>er</sup> janvier 2013 pour les consultations externes et au 1<sup>er</sup> janvier 2014 pour les séjours.

. / ...

Cette décision de généralisation apparaît d'autant plus difficile à comprendre qu'aucun bilan n'a été réalisé ni fait l'objet d'échange avec les acteurs concernés et que les responsables ministériels eux-mêmes se sont encore récemment interrogés sur la pertinence de ce système, à l'instar d'Annie Podeur, alors Directrice générale de l'Offre de Soins, devant la MECCS du Sénat.

Surtout, je me permets de m'interroger devant vous sur le sens de cette décision, qui va se traduire très concrètement par de lourdes dépenses pour les établissements et d'importantes réorganisations et qui va nécessiter de recruter de nouveaux agents pour le traitement des factures.

Ceci est d'autant plus difficile à envisager que les bénéfices du dispositif FIDES restent à démontrer et que ce changement intervient alors que vous avez fait part de votre volonté de rénover le mode de financement pour les établissements, en diminuant la rémunération au séjour. Généraliser un modèle de facturation au séjour à la veille d'une évolution importante du mode de financement des hôpitaux, qui va elle même commander d'autres évolutions, parfois contradictoires au FIDES, ne va manquer de susciter l'incompréhension des professionnels.

Au regard des enjeux financiers et humains de ce projet, la FHF en appelle à votre intervention pour qu'une véritable concertation soit engagée et que la généralisation du FIDES ne soit décidée qu'une fois les impacts précisément évalués, connus de tous et rapportés aux bénéfices attendus.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération

*Bien à vous*



Frédéric Valletoux